

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,*
P. OTT